

Pré-requis

- Avoir une expérience professionnelle significative,
- Avoir un BAC+2 ou un diplôme équivalent ou obtenir le droit d'entrer en formation par le biais de la procédure de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Modalités d'admission

L'admission se déroule en 2 étapes :

- Examen du dossier de candidature (disponible sur : <https://canel.iutsf.org>)
- Entretien avec le responsable pédagogique de la formation.

Contrôle des connaissances

- La licence professionnelle est délivrée aux stagiaires qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 ainsi que minimum 10/20 aux UE stage et projet tuteuré.

Dates limites de financement :
28 juin 2020 (Sénart)
17 juin 2020 (Fontainebleau)

OBJECTIFS

L'objectif de cette formation est de comprendre les spécificités du marketing digital et du e-commerce, d'être à la fois opérationnel sur les principaux outils de l'environnement numérique actuel et de maîtriser les concepts et pratiques professionnelles du marketing numérique.

À l'issue de cette formation, les détenteurs de la licence doivent acquérir un savoir-faire opérationnel leur permettant de développer ou de participer à des projets digitaux, d'exercer la responsabilité d'une e-boutique ou de l'e-marketing de l'entreprise et de gérer la communication en ligne de toute organisation..

DÉBOUCHÉS

Cette formation professionnalisante vise à l'insertion professionnelle et n'a pas vocation à permettre une poursuite d'études.

Voici quelques exemples de postes que cette formation permet d'occuper après une courte expérience :

- Chef de projet digital communication, relation client.
- Responsable de boutique en ligne.
- Responsable e-marketing.
- Community manager.
- Concepteur de sites et applications mobiles.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Les stratégies du e-marketing,
- La communication digitale, réseaux sociaux, e-publicité,
- Conception et rédaction de sites et applications mobiles,
- Le développement de sites sur des plateformes type wordpress,
- Le e-commerce et sa logistique,
- La relation clients en ligne,
- Initiation graphique,
- Le référencement.

LES + DE LA FORMATION

Les compétences des étudiants sont développées autour de cinq axes :

- La communication et gestion de l'information (e-reputation, référencement, réseaux sociaux...).
- La distribution et la vente (e-commerce).
- La gestion de la relation clients (e-CRM).
- La gestion des technologies de l'information et de la communication et des outils associés.
- La gestion de projets.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET TARIFS

Temps plein :

- 35h/semaine
- 28 septembre 2020 au 4 juin 2021 IUT (Lieuxaint 77)

Stage pratique en entreprise :

- du 5 au 9 octobre 2020
- du 19 au 23 octobre 2020
- du 9 au 13 novembre 2020
- du 23 au 27 novembre 2020
- du 7 au 11 décembre 2020
- du 4 au 8 janvier 2021
- du 18 au 22 janvier 2021
- du 1 au 5 février 2021
- du 15 au 26 février 2021
- du 8 au 12 mars 2021
- du 22 au 26 mars 2021
- du 6 au 9 avril 2021
- du 19 au 30 avril 2021
- du 10 au 14 mai 2021
- du 25 au 28 mai 2021

- 17 septembre 2020 au 11 juin 2021 IUT (Fontainebleau 77)

Stage pratique en entreprise :

Rythme lundi au mercredi :

- du 21 septembre 2020 au 21 octobre 2020
- du 2 novembre 2020 au 16 décembre 2020
- du 4 janvier 2021 au 10 février 2021
- du 1 mars 2021 au 21 avril 2021
- du 3 au 5 mai 2021
- du 17 au 19 mai 2021

- 6300 euros - 170 euros de droits d'inscription



CONTACT

Responsables pédagogiques
Laurent Mannarelli (Sénart)
lp-ecom@iutsf.org

Laure Perraud (Fontainebleau)
lp-ecomf@iutsf.org

Service Formation Continue
seve.fc@iutsf.org
Tél.: 01.64.13.44.95
Fax : 01.64.13.45.05

FINANCEMENT

Quel que soit votre statut (salarié, intérimaire, demandeur d'emploi, indépendant, agent public), vous pouvez mobiliser votre Compte personnel de Formation (<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/espace-privé/html/#/>) pour suivre une formation certifiante (DUT, Licence professionnelle). Vous pouvez consulter le montant de vos droits acquis en euros en allant sur votre Compte Personnel de Formation.

Si le montant indiqué sur votre CPF ne couvre pas la totalité du coût de la formation, vous pouvez bénéficier d'abondements de votre employeur.

Pour les salariés et les intérimaires :

• **Action de formation à l'initiative de votre employeur :** Prise en charge du coût de la formation et de la rémunération par votre employeur dans le cadre du plan de développement des compétences, et éventuellement de votre Compte Personnel de Formation (cf infra).

• **Action de formation certifiante (DUT, Licence professionnelle) à votre initiative :** Prise en charge partielle ou totale du coût de la formation et de la rémunération dans le cadre du CPF de transition sous certaines conditions.

STATISTIQUES



